LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

Vu le Code de l'éducation;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 1 février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2022-51 relative à l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1099 ;

Décident :

Article 1: L'article 1 de la décision DAJ2023-218 est modifié comme suit :

« Il est mis fin, pour raisons de santé, aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR 1099 intitulée « Laboratoire Traitement du Signal et de l'Image (LTSI) », de Monsieur Fabrice WENDLING »

Article 2: La présente décision prend effet au 1er septembre 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA

RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1



one Président et par délégation